



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 29 juin 1998

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 18 Juin 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 Juin 1998

**Technopôle Niort - Venise Verte Convention de Mandat avec la
Communauté de Communes de Niort**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à M. Jean PILLET.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Adjoints :

M. Jean-Robert BEJUGE

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

La Communauté de Communes de Niort va réaliser dans le cadre de la ZAC du Technopôle Niort - Venise Verte, la prolongation du canal jusqu'à la Sèvre (parties Nord et Sud).

La Ville de Niort souhaite aménager les espaces extérieurs du Parc Municipal des Sports et des Expositions.

Il convient de profiter de cette opportunité pour intégrer au canal qui va être réalisé, les ouvrages nécessaires au bon fonctionnement du Parc des Expositions, de la Foire et de la Coulée Verte, tels qu'ils sont définis dans le schéma directeur de développement du site.

Il s'agit de trois ouvrages :

- le franchissement par busage derrière la SMACL,
- la passerelle piétonne face à l'ancienne entrée,
- les passerelles piétonnes en franchissement du canal le long de la Sèvre.

Dans un souci de cohérence, il semble opportun de confier la réalisation de ces ouvrages à la Communauté de Communes de Niort, sachant que le coût prévisionnel de ces ouvrages est de 1 350 000 F HT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- confier la conception et la réalisation des ouvrages mentionnés ci-dessus à la Communauté de Communes de Niort par voie de mandat,
- autoriser la Communauté de Communes de Niort à procéder à une consultation en vue de la désignation d'un Maître d'Oeuvre sur critères de moyens, références et taux d'honoraires,
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la Convention de Mandat entre la Ville de Niort et la Communauté de Communes de Niort.

(M. Bernard BELLEC, Président de la Communauté de Communes de Niort, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	1

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC